



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DESSERTE POLICIÈRE DE LA VILLE

Avis est donné en application des articles 73.1 et 74 de la *Loi sur la police*.

La Ville de Bois-des-Filion est desservie par le Service de police de la Ville de Terrebonne par le biais d'une entente intermunicipale qui se termine le 31 décembre 2024.

Le Conseil municipal a débuté un processus de réflexion sur la desserte policière du territoire. Dans le cadre d'un contexte budgétaire difficile, le Conseil souhaite évaluer tous les scénarios possibles visant à offrir un service de police à un coût raisonnable et comparable à celui offert par des municipalités ayant une population similaire à la nôtre, dans la région de Montréal.

Conformément à la loi, la ville tiendra deux assemblées de consultation ouvertes à ses citoyens sur les possibilités de desserte policière qui s'offrent à nous et qui seront tenues à la **SALLE DU CONSEIL AU CHALET DES CITOYENS** située au 30, montée Gagnon aux dates et heures suivantes :

MARDI 20 FEVRIER 2024 A 19 H
MERCREDI 21 FEVRIER 2024 A 19 H

Au cours de ces assemblées, le maire ou toute autre personne désignée par lui, présentera les options suivantes :

- La négociation d'une nouvelle entente avec la Ville de Terrebonne ;
- La négociation d'une entente avec une autre municipalité /régie de police;
- La création de notre service de police/régie de police.

Tout citoyen de la Ville a la possibilité de présenter ses commentaires lors de ces assemblées ou de les transmettre par écrit, au plus tard le 7 mars 2024 de l'une des façons suivantes :

Par courriel : greffe@villebdf.ca

Par la poste :
Ville de Bois-des-Filion
Service du greffe
485, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1J9

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 18 janvier 2024

Marie-Renée Houde, OMA
Greffière